

# 2<sup>e</sup>me RONDE JURASSIENNE

COEUVÉ

24 et 25 septembre 2004

## REGLEMENT PARTICULIER

[www.ronde-jurassienne.ch](http://www.ronde-jurassienne.ch)

Tous les textes et articles non-repris se réfèrent au règlement standard CSN en vigueur auquel il faut se référer.

Une copie du règlement standard CSN sera envoyée aux concurrents étrangers au plus tard avec la confirmation d'inscription.

# I. I. PROGRAMME GENERAL PROVISoire

10.08.2004 ouverture des engagements  
10.09.2004 **clôture des engagements (timbre postal , courrier A).**  
**pour les inscriptions par internet, la date du paiement fait foi.**

20.09.2004 Publication de la liste des engagés.

## Vendredi 24.09.2004

08h à 15h Vérifications administratives et techniques.  
*Lieu : Garage Auto GT. Agence Opel, Rte de Courgenay, 2900 Porrentruy*

08h à 22h **Reconnaisances**  
**2 passages par ES, passages contrôlés**

19h00 Affichage de la liste des partants et de l'ordre de départ.  
*Lieu : Coeuve, halle polyvalente*

20h30 Souper offert aux équipages et assistances  
*Lieu : Coeuve, halle polyvalente.*

## Samedi 25.09.2004

06h30 Voitures au parc fermé.  
*Lieu : Coeuve, parking devant les Lavoirs*

06h45 **Briefing de la Direction de Course obligatoire**  
***Lieu : Coeuve, halle polyvalente***

07h31 Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour la section 1  
*Lieu: Coeuve, Devant les Lavoirs*

12h34 Arrivée de la 1<sup>ère</sup> voiture de la section 1  
*Lieu : Coeuve, Devant les Lavoirs*  
Regroupement 10 minutes, neutralisation 60 minutes

13h44 Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture pour la section 2

18h52 Arrivée finale du rallye  
*Lieu: Coeuve, devant les Lavoirs*

Vérifications finales des voitures  
*Lieu: Garage Auto GT, Agence Opel, Rte de Courgenay, 2900 Porrentruy*

21h30 Publication des résultats.  
*Lieu : Coeuve, halle polyvalente, panneau d'affichage.*

22h30 Manifestation officielle et distribution des prix.  
*Lieu : Coeuve, halle polyvalente*

## II. ORGANISATION

### Art. 1 Généralités.

Le comité de la Ronde Jurassienne et sous l'égide de L'ACS, section " Les Rangiers", organise la **2<sup>ème</sup> Ronde Jurassienne** qui se déroulera les 24 et 25 septembre 2004.

L'épreuve est inscrite au calendrier nationale de l'ACS ainsi qu'au calendrier FIA des épreuves nationales à participation étrangère autorisée et compte pour les championnats et coupes suivants :

Le Championnat Suisse des Rallyes

La Coupe Suisse des Rallyes

Trophée IS Rallye

Le Championnat de l'ACS du Nord Ouest

Et pour divers Championnats internes ainsi que l'insigne sportif de l'ACS.

### Art. 2 Comité d'organisation, officiels.

Président du C.O.	Sébastien Lovis
Vice président du C.O.	Patrick Varrin
Directeur de course	Jean-François Lovis
Directeurs de course adj.	Claude-Alain Amacher
	Sébastien Lovis
	Martial Hutter
	Markus Manz
Commissaires sportifs = Jury	Christiane Bonny, Alain Tissot, ?
Commissaires techniques	Michel Ansermot, Alfons Vitelli
Commissaire à la vérification	<i>Sera communiqué dans les dernières instructions</i>
Responsable du contrôle administratif	Jeanne-Marie Lovis
Relations concurrents	<i>Sera communiqué dans les dernières instructions</i>
Responsable presse	Olivia Lovis
Secrétaire de l'épreuve	Dorothee Lovis
Secrétaire du jury	Dorothee Lovis
Calculateur et chronométrage	ASA Franche-Comté
Responsable chronométrage	<i>Sera communiqué dans les dernières instructions</i>
Responsable sécurité	Martial Hutter
Responsable des secours	Sébastien Lovis
Désincarcération	ESC Strasbourg
Médecin, Ambulance	Ambulances Bertin
Parc fermé	Thomas Salzmann
Caissier	Patrick Varrin
Responsable site internet	Olivier Lovis
Responsable infrastructure	Daniel Meyer

### Art. 3 Tableau d'affichage officiel.

Toutes les communications et décisions de la direction de course et/ou des commissaires sportifs ainsi que les résultats seront affichés à l'endroit suivant :

**Coeuve, halle polyvalente, panneau d'affichage.**

### Art. 4 Secrétariat et permanence.

*Jusqu'au 23.09.04 :*

Direction de course, Jean-François Lovis, Sur la Forêt 95, CH-2933 DAMPHREUX, tél. : 032/474.50.74  
fax : 032/474.50.04.

*Du 24.09.2004 à 07h30 au 25.09.2004 à 22h00 :*

Coeuve, halle polyvalente téléphone 032/467.11.44.

### **III. DISPOSITIONS GENERALES**

#### **Art. 5 Généralités.**

5.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ACS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les rallyes et au Règlement Particulier de l'organisateur, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

#### **Art. 6 Autorisation d'organisation.**

Le présent Règlement Particulier a été présenté à la Gendarmerie Cantonale Jurassienne. Il a été approuvé par la CSN de l'ACS et l'épreuve autorisée et enregistrée sous le N° **04-034/NI**

#### **Art. 7 Description.**

La Ronde Jurassienne consiste en un parcours de 350 km dont 12 ES totalisant 125 km, divisé en 2 sections

Les sections du rallye, ainsi que leurs contrôles horaires et contrôles de neutralisations, sont inscrites dans le carnet de contrôle et le road book.

#### **Art. 8 Véhicules admis.**

8.1 Sont admises les voitures homologuées à la date des vérifications techniques qui répondent aux prescriptions de l'annexe J pour les véhicules suivants :

Groupe N Voitures de Production.

Groupe A Voitures de Tourisme (inclus WRC mais sans dotation de point).

Ainsi que celles caduques d'homologation depuis moins de 4 ans selon art. 21a CSI.

Sont également admises les voitures des groupes ISN et ISA conformément aux dispositions de la CSN et de l'ACS.

#### **Art. 9 Equipement des véhicules et des pilotes**

9.3 Tous les membres de l'équipage seront obligatoirement équipés d'un casque de protection et d'une combinaison ignifugée selon norme FIA-1986 ou FIA 8856-2000, incl. sous-vêtements et chaussettes, (cagoule et gants sont facultatifs).

#### **Art. 11 Demande d'engagement, inscriptions.**

11.1 Toute personne qui désire participer à la Ronde Jurassienne doit faire parvenir son inscription, rédigée sur la formule officielle ou sur le site internet, simultanément au paiement des droits d'engagement, au directeur de course à l'adresse suivante :

Jean-François Lovis ; sur la Forêt 95 ; CH-2933 DAMPHREUX  
Tél. +41(0)32/474.50.74 / Fax +41(0)32/474.50.04 / e-mail : jflis@bluewin.ch  
www.ronde-jurassienne.ch

#### **Art.12 Droits d'engagement.**

12.1 Les droits d'engagement sont fixés par équipage avec la publicité facultative de l'organisateur à CHF 830.— (art. 20.2), sans la publicité facultative de l'organisateur à CHF 1'500.—(art. 20.2) et doivent être versés simultanément à l'envoi de l'inscription, au moyen du bulletin de versement annexé.

(Banque Jurassienne, 2800 Delémont, CCP 30-38195-5 en faveur de 16 3.700.832.03 6250)

12.3 Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent et des membres de l'équipage à l'égard des tiers dans le cadre des Epreuves Spéciales. Ils comprennent en plus :

- Deux plaques rallyes.
- Une plaque d'assistance.
- Un jeu de numéros de départ autocollants
- Deux bons de repas pour le samedi soir à la halle cantine
- Le repas du vendredi soir est offert par l'organisateur
- 50 Francs pour les commissaires et votre sécurité
- 50 Francs de caution pour la place d'assistance (voir Art. 22)

Art. 14 **Réserves, texte officiel.**

14.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement, **seul le texte rédigé en français fera foi.**

## **IV. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS**

Art.15 **Reconnaisances**

15.2 Le règlement des reconnaissances qui sera transmis avec les dernières instructions fait partie intégrante du présent règlement

Art. 20 **Publicité.**

20.2 La publicité obligatoire imposée par l'organisateur sur les plaques rallye est :

**C'Imagine, réalisation publicitaire, 2722 Les Reussilles**

en dessus des numéros de portières :

**Caffè Chicco d'oro, 6828 Balerna**

La publicité facultative proposée par l'organisateur (voir art. 12.1) consiste à apposer la publicité suivante sur les ailes de la voiture :

Avants : ***Sera communiqué dans les dernières instructions***

Arrières : ***Institut du III<sup>e</sup> millénaire***

Art. 22 **Assistance**

Un seul parc d'assistance est prévu. Aucun déplacement d'assistance n'est autorisé. **Par équipage, 1 véhicule d'assistance est autorisé à entrer dans le parc.** Le parc se trouvera sur le terrain militaire de la place d'armes de Bure. La plaque « assistance » est obligatoire pour entrer dans le parc d'assistance. Une caution de 50 Francs est comprise dans la finance d'inscription et sera remboursée au terme de la manifestation si la place est rendue propre.

## **V. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

Art. 25 **Itinéraire.**

25.1 Tous les équipages recevront le 24 septembre 2004 un road book décrivant en détail l'itinéraire obligatoire à suivre. Toute déviation sera signalée aux Commissaires Sportifs qui peuvent infliger une sanction telle prévue aux articles 152 et 153 du Code.

Les équipages doivent respecter intégralement l'itinéraire précisé sur le road book, sans s'écarter de l'itinéraire indiqué, ou des aires/parcs/zones d'assistance indiqué, sauf cas de force majeure décidé par les Commissaires Sportifs.

**Art.27 Dispositions générales pour les contrôles.**

27.8 Le signe distinctif du directeur d'épreuve spéciale est un chasuble rouge et celui du chef de poste est un chasuble jaune.

**Art. 30 Contrôles de regroupements, neutralisations.**

30.5 Les contrôles de regroupement auront lieu après les ES 3, 6, 9, 12.  
Il n'y aura pas de classement effectué après chaque parc de regroupement.

## **VII. PRIX ET COUPES**

**Art. 39 Prix.**

39.2 La liste des prix pour la 2<sup>ème</sup> Ronde Jurassienne est la suivante :

**Classement général scratch :**

1<sup>er</sup> CHF 800.—  
2<sup>ème</sup> CHF 600.—  
3<sup>ème</sup> CHF 400.—

**Classement par groupes :**

1<sup>er</sup> CHF 300.—  
2<sup>ème</sup> CHF 200.—  
3<sup>ème</sup> CHF 100.—

**Classement par classes :**

1 partant	1 <sup>er</sup> CHF 50.—			
2-3 part.	1 <sup>er</sup> CHF 100.—			
4-6 part.	1 <sup>er</sup> CHF 100.—	2 <sup>ème</sup> CHF 50.—		
7-9 part.	1 <sup>er</sup> CHF 150.—	2 <sup>ème</sup> CHF 100.—	3 <sup>ème</sup> 50.—	
10 et plus	1 <sup>er</sup> CHF 200.—	2 <sup>ème</sup> CHF 150.—	3 <sup>ème</sup> 100.—	4 <sup>ème</sup> CHF 50.—

**Coupes et prix environ : CHF 12 ' 000.—**

**Art. 40 Remise des prix.**

La remise des prix aura lieu le samedi 25 septembre 2004 dès 22h30 à la halle polyvalente de Coeuve.

Dampfreux, le 26 juillet 2004

Le Président de la CSN:

Paul Gutjahr

Le Directeur de course:

Jean-François Lovis